

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 novembre 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour et Michel Bonneville ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

Absence : Monsieur Francis Lamarre

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2023**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - a) Demande de gratuité pour la location du centre communautaire par l'école Capitaine Luc Fortin – 29 novembre 2023, 20 décembre 2023 et 1<sup>er</sup> mars 2024
  - b) Demande de gratuité pour la location du pavillon des loisirs pour les rencontres de l'OPP (Organisme participation parents) – 7 novembre 2023
  - c) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2023
  - d) Demande de subvention pour l'achat d'une fontaine d'eau avec le CRSQV
  - e) Demande d'avenant pour l'étude du nouveau site pour la station d'épuration des eaux usées – 19 477,52 \$
  - f) Avis de motion et présentation du projet de règlement 535 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2024
  - g) Demande de contribution financière pour le programme carbone Scol'ERE – 625,00 \$
  - h) Renouvellement des assurances collectives – Manuvie
  - i) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Demande d'autorisation de dépense de 3500,00 \$ pour la fête de Noël –3 décembre 2023
  - b) Demande de prêt de 20 tables pour Henryville pour un souper paroissial – 11 novembre 2023
  - c) Offre de service spécialisées par Loisir et Sport Montérégie pour la conception de plan d'aménagement pour des demandes de subvention – 1820,00\$
  - d) Renouvellement de l'entente pour la bibliothèque avec la Municipalité de Venise-en-Québec
- 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Projet de regroupement régional pour la répartition incendie
  - b) Adoption de la modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour

#### 9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

#### 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Demande d'achat d'un radar de vitesse chez Signal Services inc. – 2499,00\$
- b) Demande d'achat pour le sel de déglacage– 615,00 \$
- c) Octroi de contrat pour le déneigement de la borne sèche dans le rang Sainte-Marie par Gérald Duval – 350,00\$
- d) Demande de réparation pour le *bearing* de Pick-up par Mécanique Tétreault – 300,00\$

#### 11. VARIA

Aucun point à l'ordre du jour

#### 12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

#### 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

#### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 30

#### 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2023-11-183** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h02.  
ADOPTÉ

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2023-11-184** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉ

#### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2023

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-11-185** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2023. ADOPTÉ

#### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 7 NOVEMBRE 2023 \*\*\***

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

MICHELINE LACHANCE	AJUSTEMENT TAXES	215,39
LAMARRE FRANCIS	REMB. HOTEL CONGRÈS QUÉBEC	853,23
EMMANUELLE PRUD'HOMME	DÉPENSE HOTEL CONGRES	853,23
EMMANUELLE PRUD'HOMME	REPAS CONGRES	35,05
EMMANUELLE PRUD'HOMME	REPAS CONGRES	25,29
EMMANUELLE PRUD'HOMME	STATIONNEMENT QUÉBEC	40,00
LAMARRE FRANCIS	STATIONNEMENT QUÉBEC	40,00
LAMARRE FRANCIS	REPAS CONGRES	55,47
LAMARRE FRANCIS	REPAS CONGRES	23,81
THIBERT MARTIN	REPAS CONGRES	89,63
THIBERT MARTIN	REPAS CONGRES	66,11
THIBERT MARTIN	REPAS CONGRES	71,42
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR.PROF. COUR MUNICIPALE	1 638,44
D.I.H.R.	CONFIGURATION VPN	206,96
LAURIE VERREAULT	FRAIS DÉPLACEMENT QC + MRC	271,69
LAURIE VERREAULT	REMB. REPAS JEUDI QC	29,10
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	12,95
OUELLETTE SUZANE	HONOR. PROF SEPT 2023	553,00
R.C.G.T.	CONSULTATION JUILLET-AOÛT	120,72
D.I.H.R.	AJUST. ACCES GÉOMATIQUE	51,74
F.Q.M.	SERVICE CONSULTANT 07-08-09	181,09
SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIE 14/07- 16/10 2023	522,81
L'HOMME ET FILS INC.	2 ROULEAUX DE TIMBRES	211,55
PAPETERIE COWANSVILLE IN	CALENDRIER	18,93
L'HOMME ET FILS INC.	BTL EAU	7,25
L'HOMME ET FILS INC.	BTL EAU	7,25
DESJARDINS SERVICES DE C	WALMART CAFÉ BUREAU	15,94
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	SERRURE CASERNE	149,45
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
FNX INNOV INC.	ÉTUDE FAISABILITÉ USEP	3 648,33
FNX INNOV INC.	PLAN CHANGEMENT VANNE AQUEDUC	2 010,91
FNX INNOV INC.	SURVEILLANCE. TRAVAUX RG STE-MARIE	3 810,62
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	REPROFILLAGE FOSSÉ STE-MARIE	46 910,46
ARCHE DE NOÉ	CUEILLETTE 2 VEAUX DÉCÉDÉS	517,39
ARCHE DE NOÉ	CEUILLETTE D'UN VEAU	258,69
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY	574,88
LIGNES MASKA	LIGNES DE RUES	7 040,27
CENTRE DU PNEU F.M.L. IN	PNEU PICK UP	467,95
UNI-SELECT CANADA INC.	ESSUIE-GLACE	30,90
MÉCANIQUE TÉTREAULT	RÉPARATION ESSIEUX PICK-UP	501,98
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 48.53 L	81,01
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 67.49 L	109,27
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 79.412	124,60
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 60.74L	95,30
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 56.26L	88,27
L'HOMME ET FILS INC.	CLE VIERGE	3,45
L'HOMME ET FILS INC.	LAME POWERBLAST	27,92
L'HOMME ET FILS INC.	COLLIER DE SERRAGE	0,53
L'HOMME ET FILS INC.	KIT RÉPARATION TUYAU	9,75
L'HOMME ET FILS INC.	RUBAN MASQUER PAINT	12,60
EMCO CORPORATION	MATÉRIEL AQUEDUC	771,44
AQUA DATA INC.	INSP. ANNUELLE 23 BF	1 145,15
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	TEMPS PEPINE BONHOMME A EAU	298,94
L'HOMME ET FILS INC.	BOUCHON SANITAIRE	24,58
MRC DU HAUT-RICHELIEU	MAJ UNITÉS DE COLLECTE	603,50

ENVIRO5	VIDANGE FOSSES 1 AU 30 SEPT 23	16 715,78
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	PILE ENERGIZ	12,05
L'HOMME ET FILS INC.	ROULETTES ARMOIR PATINS	33,92
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	22,85
HYDRO-QUÉBEC	CEMTRÉ COMMUNAUTAIRE	401,27
L'HOMME ET FILS INC.	VIS POUR PATINOIRE	45,97
VILLE DE BEDFORD	QUOTE-PART ARÉNA DE BEDFORD	4 531,09
L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON	36,75
L'HOMME ET FILS INC.	TEINTURE EXT. NOYER	86,21
L'HOMME ET FILS INC.	PINCEAU + TEINTURE	92,28
DULUDE RENÉ	REMB. CORDE POUR MODULE JEU	31,24
MINISTRE DES FINANCES	PERMIS UTILISATION PESTICIDES	128,00
L'HOMME ET FILS INC.	POISON SOURIS	36,19
M ET M ÉLECTRIQUE	GRILLE PROTECTION PAV LOISIR	1 741,87
M ET M ÉLECTRIQUE	RÉPARATION LUMIÈRE PARC	1 410,69
GARAGE LÉO LORD	REDRESSER POTEAU CLOTURE	24,43
LÉVESQUE MARIE-JOSÉE	CAMP DE JOUR 2 ENFANTS 2023	410,40
VALÉRIE CAMPBELL	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	189,00
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 13/09 AU 13/12 VERS 2/2	1 566,12
SHOP DE FOU	COURS DU 16/10 AU 18/12	975,00
L'HOMME ET FILS INC.	PROPANES CHAUFFE-TERRASSE	165,48
DULUDE RENÉ	REMB. HÉLIUM HALLOWEEN	281,64
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL PARCOURS HALLOWEEN	116,98
L'HOMME ET FILS INC.	PUBLIPOSTAGE HALLOWEEN	60,71
DESJARDINS SERVICES DE C	PIZZA BÉNÉVOLE HALLOWEEN	160,14
CARO'MAQUILLE	MAQUILLAGE HALLOWEEN	200,00
		<b>104 591,40 \$</b>

**2023-11-186** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 104 591,40 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.  
ADOPTÉ

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

##### COMPTES MENSUELS

<b>REGLEMENT 413</b>		
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES SEPTEMBRE 2023	\$3 681,93
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION OCTOBRE 2023	3 430,63
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENSEIGNE NUMÉRIQUE	77,61
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES OCTOBRE 2023	4 120,57
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISES OCTOBRE 2023	1 498,04
UNIFOR	REMISE OCTOBRE 2023	107,77
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE NOVEMBRE 23	975,86
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 - REMISE OCTOBRE 2023	149,80
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE OCOTBRE 2023	127,18
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIO	191,59
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI 4 DE 4	49 520,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	741,24
HYDRO-QUÉBEC	PM-1	351,92
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR NOVEMBRE 2023	7 260,28

SALAIRE DES ÉLUS	OCTOBRE	\$3686,56
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN., VOIRIE ET PARC 2023	\$9466,31
		<b>68 552,49 \$</b>

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### A) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR L'ÉCOLE CAPITAINE LUC FORTIN – 29 NOVEMBRE, 20 DÉCEMBRE ET 1<sup>ER</sup> MARS 2024

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de gratuité de la salle communautaire pour le 29 novembre, 20 décembre et 1<sup>er</sup> mars 2024;

**CONSIDÉRANT** que cette location permettra aux élèves de l'école Capitaine-Luc-Fortin de faire différentes activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-11-187** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte de louer le centre communautaire gratuitement à l'École Capitaine Luc Fortin pour le 29 novembre 2023, le 20 décembre 2023 et le 1<sup>er</sup> mars 2024.  
**ADOPTÉ**

### B) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU PAVILLON DES LOISIRS POUR LES RENCONTRES DE L'OPP (ORGANISME PARTICIPATION PARENTS) – 7 NOVEMBRE 2023

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de gratuité du Pavillon des loisirs pour le 7 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que cette location permettra à l'OPP l'élaboration de différentes activités pour les élèves de l'école Capitaine-Luc-Fortin;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2023-11-188** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte de louer le Pavillon des loisirs gratuitement à l'OPP de l'École Capitaine Luc Fortin pour le 7 novembre 2023.

### C) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2023

**2023-11-189** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2023 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

### D) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE FONTAINE D'EAU AVEC LE CRSQV

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Loisirs et Sport Montérégie effectue un Plan

montréalais de développement du plein air ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sébastien pourrait participer à ce plan en acquérant du matériel pour le parc de l'Amitié, soit une fontaine à boire, un banc extérieur ainsi que des arbres ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité participera au projet à la hauteur de 20% des coûts du projet ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit également garder les installations accessibles et disponibles pendant au moins cinq (5) ans et assumer les coûts d'opération entraînés ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-11-190** Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien fasse part de son intérêt à participer au Plan montréalais de développement du plein air ;

**QUE** la Municipalité de Sébastien adoptera une nouvelle résolution lors d'une séance subséquente lorsque les coûts du projet seront connus.

**E) DEMANDE D'AVENANT POUR L'ÉTUDE DU NOUVEAU SITE POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – 19 477,52\$**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien exploitent conjointement une station d'épuration des eaux usées depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que la station d'épuration est actuellement défaillante et que sa réfection n'est pas envisageable;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement actuel de la station est une cause de nuisance pour le voisinage;

**CONSIDÉRANT** que les deux municipalités recherchent un nouvel emplacement pour l'implantation d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénieur FNX-Innov ont fait une demande d'avenant pour l'étude du nouveau site pour la station d'épuration des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant est au montant de 19 477,52\$ et que les frais soient divisés de part égale entre la municipalité de Saint-Sébastien et la municipalité d'Henryville;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-11-191** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** La municipalité de Saint-Sébastien, conjointement avec la municipalité d'Henryville autorise la proposition d'honoraires pour l'étude de faisabilité de l'usine d'épuration des eaux usées au montant de 19 477,52\$ et autorise FNX-Innov à aller de l'avant avec la mise en marche de l'étude. **ADOPTÉ**

**F) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 535 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

**Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 535 relatif au traitement des élus municipaux.**

## G) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME SCOL'ÈRE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de contribution financière au montant de 625,00\$ par CIME Haut-Richelieu afin de faire bénéficier l'école Capitaine Luc Fortin par un programme éducatif comportant cinq ateliers : changements climatiques, consommation, énergie et transport, matières résiduelles, messages (conclusion) ;

**CONSIDÉRANT** que l'enseignante de la classe de 5<sup>e</sup> année a signifié son intention de faire partie du programme encore une fois cette année;

**2023-11-192** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien fera une contribution financière au montant de 625\$ pour le programme éducatif CIME 2023-2024. **ADOPTÉ**

## H) RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES – MANUVIE

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, sont augmentées de 5.6%;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-11-193** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024. **ADOPTÉ**

## I) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Tous les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums*.**

## 6. LOISIRS ET CULTURE

### A) DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE DE 3500,00 \$ POUR L'ACTIVITÉ DE LA FÊTE DE NOËL– 3 DÉCEMBRE 2023

**2023-11-194** Il est proposé par Édith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise un budget de 3500,00 \$ pour l'activité de la fête de Noël du 3 décembre 2023. **ADOPTÉ.**

B) DEMANDE DE PRÊT DE 20 TABLES POUR HENRYVILLE POUR UN SOUPER PAROISSAL – 11 NOVEMBRE 2023

**2023-11-195** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité autorise le prêt de 20 tables à la municipalité d'Henryville pour leur souper paroissial. **ADOPTÉ.**

C) OFFRE DE SERVICE SPÉCIALISÉES PAR LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE POUR LA CONCEPTION DE PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR DES DEMANDES DE SUBVENTION – 1820,00\$

**CONSIDÉRANT** l'offre de services spécialisés pour la réalisation d'aménagement dans le Parc de l'Amitié reçu par Loisir et Sport Montérégie au montant de 1820,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce service permettra la recherche d'équipement pour l'aménagement et la préparation de document pour la demande de subvention;

**2023-11-196** Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte l'offre de service de Loisir et Sport Montérégie pour l'élaboration et la conception de plan d'aménagement pour des demandes de subventions. **ADOPTÉ**

D) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a considéré plusieurs possibilités pour la bibliothèque de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Venise-en-Québec a proposé de rendre sa bibliothèque disponible aux Sébastinois pour une deuxième année;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau BIBLIO est prêt à couper de 50% nos frais d'affiliation pour l'année 2024, pour un montant d'environ 1880,00\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-11-197** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à la majorité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien accepte de s'affilier encore une fois cette année à la municipalité de Venise-en-Québec pour la bibliothèque et autorise la directrice générale à signer l'entente intermunicipale;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien continue d'être membre du Réseau BIBLIO et autorise la directrice générale à signer l'entente. **ADOPTÉ**

## 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) PROJET DE REGROUPEMENT RÉGIONAL POUR LA RÉPARTITION INCENDIE

**CONSIDÉRANT** la révision actuelle des services de la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui couvre actuellement les municipalités rurales du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que CAUCA proposera dorénavant un système de quote-part selon la population afin de financer ses services;

**CONSIDÉRANT** la modernisation des services de répartition pour les appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre le service de répartition des appels d'urgence actuellement sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait part de son ouverture à augmenter la couverture de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** la collaboration existante entre les services incendies de la MRC du Haut-Richelieu et la réaffirmation de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation d'une étude pour ce projet de regroupement pourrait être subventionné dans le cadre du *Fond régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait responsable de déposer la demande d'aide financière au nom des municipalités participantes;

**2023-11-198** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à la majorité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien propose à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgences sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

**QUE** cette étude analyse la faisabilité du projet ainsi que le coût des municipalités qui participeraient à cet éventuel projet de coopération intermunicipale;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à préparer un projet de demande d'aide financière en son nom au *Fond régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale*;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien est favorable à se joindre à cette proposition de regroupement pour cette étude de faisabilité ;

**QUE** la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à la directrice générale de la MRC du Haut-Richelieu, madame Joane Saulnier, ainsi qu'à la coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu, madame Michelle Chabot ;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux directeurs incendie qui couvrent le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. **ADOPTÉ**

### B) ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec demande une modification au règlement municipal décrétant

l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de cette taxe avait été fixé à 0.40\$ par mois, par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ lors de son entrée en vigueur en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accord de partenariat avec les municipalités stipule que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2023-11-199** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Saint-Sébastien décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 471 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi-ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »;

2. Le règlement 471 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits de tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieur à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieur à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale & greffière-trésorière

Adopté le 7 novembre 2023  
Avis public affiché le 14 novembre 2023

## 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) DEMANDE D'ACHAT D'UN RADAR DE VITESSE CHEZ SIGNAL SERVICES INC. – 2499,00\$

**CONSIDÉRANT** le vol du radar de vitesse dans le rang des Dussault;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Signal Services inc. pour l'achat d'un radar de vitesse au montant de 2499,00\$ plus taxes;

**2023-11-200** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à la majorité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien fasse l'achat d'un radar de vitesse chez Signal Services inc. au montant de 2499,00\$. **ADOPTÉ**

B) DEMANDE D'ACHAT POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE – 615,00\$

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue du BMR pour l'achat de 20 kg de sel de déglacage au montant de 615,00\$;

**2023-11-201** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise la dépense de 615,00\$ pour l'achat de 20 kg de sel de déglacage. **ADOPTÉ**

C) OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE DANS LE RANG SAINTE-MARIE – 350,00\$

**2023-11-202** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le déneigement de la borne sèche du rang Sainte-Marie soit effectué par M. Gérald Duval pour un montant forfaitaire de 350.00\$ plus taxes pour la saison 2023-2024. **ADOPTÉ**

D) DEMANDE DE RÉPARATION POUR LE *BEARING* DU PICK-UP PAR MÉCANIQUE TÊTREULT – 300,00\$

**2023-11-203** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité autorise la réparation du *bearing* du Pick-up au montant de 300,00\$ tel qu'estimé par le garage Mécanique Têtreault. **ADOPTÉ**

## 11. VARIA

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2023-11-204** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H30. **ADOPTÉ**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Thibert,  
Maire